

Jeux Vidéo

BigBen Interactive

CA 2009/10

+22% sur le T4 2009/10

Actualité

Date de 1ère diffusion :
Mercredi 28 avril 2010

Analyste :

Benjamin Le Guillou
Tél : 01.44.70.20.74
bleguillou@euroland-finance.com

Données boursières

Capitalisation : 93,2 M€
Nombre de titres : 11 399 535 titres
Volume moyen / 6 mois : 9 827 titres
Extrêmes / 6 mois : 7,75 € / 8,94 €
Rotation du capital / 6 mois : 11,2 %
Flottant : 19,5 %
Code Reuters : BGBN.PA
Code Bloomberg : BIG FP
Code ISIN : FR 000074072

Actionnariat

Monceau Immobilier 29	33,1%
Alain Falc :	22,8%
Bolloré	11,7%
JC Fabiani :	7,4%
S3C :	4,9%
Autocontrôle :	0,4 %
Salariés :	0,2 %
Public :	19,5 %



La société a publié son CA 2009/10 qui ressort au final à 93,8 M€, en décroissance de 4,8% inférieur à notre prévision de 95,3 M€. Sur le T4 la croissance ressort à 22% pour un CA de 20,4 M€. Sur 2010/11, le management attend un retour de la croissance de l'activité. Suite à cette publication, nous maintenons notre prévision de ROC de 15,7 M€ et nos estimations 2010/11. **Notre objectif de cours reste inchangé à 9,80 €. Nous maintenons notre recommandation Achat.**

Commentaires

Le T4 09/10 est ressorti finalement en dessous de notre prévision de 22,0 M€. La croissance de 22% sur la période a été principalement tirée par l'International qui réalise une croissance de 46% grâce notamment à la distribution exclusive au Benelux qui a profité des titres Final Fantasy XIII et Just Cause 2 et la hausse de 28% de l'activité Accessoires en Allemagne.

En France, l'activité enregistre une hausse de 3% mais l'évolution des ventes est contrastée. Les Accessoires restent globalement stables (+2%), la distribution classique est en décroissance de 9% alors que la distribution exclusive et l'Audio sont respectivement en croissance de 18% et 14%.

Sur l'ensemble de l'année, les activités cœur de métier (Accessoires + Distribution exclusive/édition) ont représenté 83,9% du CA contre 80,5% en 2008/09, ce qui devrait impacter positivement la marge brute.

Sur 2009/10, le groupe confirme son objectif de marge opérationnelle supérieure à 15%.

Sur 2010/11, la société attend un retour de la croissance du CA tirée notamment par les activités Edition et Audio.

Nous concernant, nous ajustons notre objectif de ROC à 14,9 M€ (vs 15,7 M€ précédemment), soit une marge opérationnelle de 15,9%.

Sur 2010/11, nous conservons notre objectif de croissance de près de 5% pour un objectif de marge de 16,4%.

Recommandations

Suite à cette publication, nous conservons notre objectif de cours à 9,80 € obtenu par les DCF (WACC de 12,5%) et nous maintenons notre recommandation Achat sur le titre.

	2007/08	2008/09	2009/10e	2010/11e
CA (K€)	84 152	98 493	93 790	98 154
ROC (K€)	11 422	17 940	14 870	16 060
RNPG (K€)	11 556	16 482	12 170	10 512
Var CA (%)	23,0%	17,0%	-4,8%	4,7%
Marge opérationnelle courante (%)	13,6%	18,2%	15,9%	16,4%
Marge nette (%)	13,7%	16,7%	13,0%	10,7%
Gearing net (%)	ns	20,6%	-17,8%	-38,9%
VE / CA	1,0	0,9	0,9	0,9
VE / ROC	7,4	4,7	5,7	5,2
PER	8,1	5,7	7,7	8,9

*cloture des comptes à fin mars

Source : Euroland Finance

SYSTEME DE RECOMMANDATION

Les recommandations d'Euroland Finance portent sur les six prochains mois et sont définies comme suit :

Achat : Potentiel de hausse supérieur à 20% par rapport au marché assorti d'une qualité des fondamentaux.

Neutre : Potentiel de hausse ou de baisse de moins de 20% par rapport au marché.

Vendre : Potentiel de baisse supérieur à 20% et/ou risques élevés sur les fondamentaux industriels et financiers.

HISTORIQUE DES RECOMMANDATIONS SUR 12 MOIS.

Achat : depuis le 28/04/09

Neutre : (-).

Vendre : (-).

Suspendue : (-).

Ce document peut évoquer des méthodes d'évaluation dont les définitions résumées sont les suivantes :

1/ Méthode des comparaisons boursières : les multiples de valorisation de la société évaluée sont comparés à ceux d'un échantillon de sociétés du même secteur d'activité, ou d'un profil financier similaire. La moyenne de l'échantillon établit une référence de valorisation, à laquelle l'analyste ajoute le cas échéant des décotes ou des primes résultant de sa perception des caractéristiques spécifiques de la société évaluée (statut juridique, perspectives de croissance, niveau de rentabilité...).

2/ Méthode de l'ANR : l'Actif Net Réévalué est une évaluation de la valeur de marché des actifs au bilan d'une société par la méthode qui apparaît la plus pertinente à l'analyste.

3/ Méthode de la somme des parties : la somme des parties consiste à valoriser séparément les activités d'une société sur la base de méthodes appropriées à chacune de ces activités puis à les additionner.

4/ Méthode des DCF : la méthode des cash-flows actualisés consiste à déterminer la valeur actuelle des liquidités qu'une société dégagera dans le futur. Les projections de cash flows sont établies par l'analyste en fonction de ses hypothèses et de sa modélisation. Le taux d'actualisation utilisé est le coût moyen pondéré du capital, qui représente le coût de la dette de l'entreprise et le coût théorique des capitaux propres estimés par l'analyste, pondérés par le poids de chacune de ces deux composantes dans le financement de la société.

5/ Méthode des multiples de transactions : la méthode consiste à appliquer à la société évaluée les multiples observés dans des transactions déjà réalisées sur des sociétés comparables.

6/ Méthode de l'actualisation des dividendes : la méthode consiste à établir la valeur actualisée des dividendes qui seront perçus par l'actionnaire d'une société, à partir d'une projection des dividendes réalisée par l'analyste et d'un taux d'actualisation jugé pertinent (généralement le coût théorique des fonds propres).

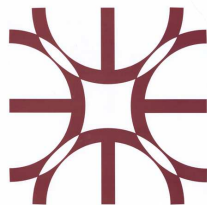
7/ Méthode de l'EVA : la méthode "Economic Value Added" consiste à déterminer le surcroît annuel de rentabilité dégagé par une société sur ses actifs par rapport à son coût du capital (écart également appelé "création de valeur"). Ce surcroît de rentabilité est ensuite actualisé pour les années à venir avec un taux correspondant au coût moyen pondéré du capital, et le résultat obtenu est ajouté à l'actif net comptable.

DETECTION POTENTIELLE DE CONFLITS D'INTERETS

Corporate Finance	Intérêt personnel de l'analyste	Détention d'actifs de l'émetteur	Communication préalable à l'émetteur	Contrats de liquidité	Contrat Eurovalue*
Non	Non	Non	Non	Non	Oui

* Animation boursière comprenant un suivi régulier en terme d'analyse financière avec ou non liquidité

EuroLand Finance



CONTACT ANALYSE :

Benjamin Le Guillou : 01 44 70 20 74
Nicolas du Rivau : 01 44 70 20 70

La présente étude est diffusée à titre purement informatif et ne constitue en aucune façon un document de sollicitation en vue de l'achat ou de la vente des instruments financiers émis par la société objet de l'étude.

Cette étude a été réalisée par et contient l'opinion qu'EuroLand Finance s'est forgée sur le fondement d'information provenant de sources présumées fiables par EuroLand Finance, sans toutefois que cette dernière garantisse de quelque façon que ce soit l'exactitude, la pertinence ou l'exhaustivité de ces informations et sans que sa responsabilité, ni celle de ses dirigeants et collaborateurs, puisse être engagée en aucune manière à ce titre.

Il est important de noter qu'EuroLand Finance conduit ses analyses en toute indépendance, guidée par le souci d'identifier les atouts, les faiblesses et le degré de risque propre à chacune des sociétés étudiées. Toutes les opinions, projections et/ou estimations éventuellement contenues dans cette étude reflètent le jugement d'EuroLand Finance à la date à laquelle elle est publiée, et peuvent faire l'objet de modifications par la suite sans préavis, ni notification.

EuroLand Finance attire l'attention du lecteur sur le fait que dans le respect de la réglementation en vigueur, il peut arriver que ses dirigeants ou salariés possèdent à titre personnel des valeurs mobilières ou des instruments financiers susceptibles de donner accès aux valeurs mobilières émises par la société objet de la présente étude, sans que ce fait soit de nature à remettre en cause l'indépendance d'EuroLand Finance dans le cadre de l'établissement de cette étude.

Tout investisseur doit se faire son propre jugement quant à la pertinence d'un investissement dans une quelconque valeur mobilière émise par la société mentionnée dans la présente étude, en tenant compte des mérites et des risques qui y sont associés, de sa propre stratégie d'investissement et de sa situation légale, fiscale et financière. Les performances passées et données historiques ne constituent en aucun cas une garantie du futur. Du fait de la présente publication, ni EuroLand Finance, ni aucun de ses dirigeants ou collaborateurs ne peuvent être tenus responsables d'une quelconque décision d'investissement.

EuroLand Finance est réglementée par le CECEI, la Commission bancaire et l'Autorité des marchés financiers et a mis dans ce cadre en place des procédures appropriées de séparations des activités visant en particulier à prévenir les conflits d'intérêt entre ses activités de Recherche et ses autres activités. Ces « Murailles de Chine » peuvent être détaillées sur demande auprès du Responsable de la conformité. A la date de cette publication, EuroLand Finance peut être en conflit d'intérêt avec l'émetteur mentionné. En particulier, il se peut ainsi que EuroLand Finance ou toute personne morale ou physique liée, leurs dirigeants, leurs représentants légaux ou leurs salariés aient investi pour leur propre compte ou agissent ou envisagent d'agir, dans les douze mois à venir, en tant que conseiller, apporteur de liquidité, teneur de marché d'une des sociétés mentionnées dans cette publication.

Aucune partie de la présente étude ne peut être reproduite ou diffusée de quelque façon que ce soit sans l'accord d'EuroLand Finance. Ce document ne peut être distribué au Royaume-Uni qu'aux seules personnes autorisées ou exemptées au sens du UK Financial Services Act 186 ou aux personnes du type décrit à l'article 11(3) du Financial services Act. La transmission, l'envoi ou la distribution de ce document sont interdits aux Etats-Unis ou à un quelconque ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (au sens de la règle « S » du U.S. Securities Act de 1993).

EuroLand Finance est une entreprise d'investissement agréée par le Comité des Etablissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement (CECEI). En outre l'activité d'EuroLand Finance est soumise à la réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).